

COMMUNE DE FILLINGES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix neuf septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Fillinges (Haute-Savoie), s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Maire.

Date de la convocation : 15 septembre 2017

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

PRESENTS : Mesdames, Messieurs **ARNAUD** Laurence, **BERGER** Pierre, **BICHET** Sandrine, **BOURDENET** Séverine, **BOURGEOIS** Lilian, **CHENEVAL** Paul, **D'APOLITO** Brigitte, **DEGORRE** Luc, **DEVILLE** Alexandra, **DUCRUET** Muriel, **FOREL** Bruno, **FOREL** Sébastien, **GRAEFFLY** Stéphane, **GUIARD** Jacqueline, **LYONNET** Sandrine, **MARQUET** Marion, **PALAFFRE** Christian, **VILDE** Nelly, **WEBER** Olivier.

EXCUSES : Mesdames, Messieurs **ALIX** Isabelle, **BASSIN** Katia qui donne procuration de vote à Madame **MARQUET** Marion, **DOUCET** Michel qui donne procuration de vote à Monsieur **DEGORRE** Luc, **LAHOUAOUI** Abdellah qui donne procuration de vote à Monsieur **FOREL** Bruno.

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame **GUIARD** Jacqueline au poste de secrétaire de séance.

1° - Approbation procès- verbaux

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - adopte les procès-verbaux des séances des 30 mai et 25 juillet 2017.

2° - Dossiers d'urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes d'urbanismes délivrées par Monsieur Le Maire depuis le Conseil Municipal du 25 juillet 2017, à savoir :

- un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle - avis défavorable

- un permis de construire pour la construction de deux maisons individuelles permis valant division - abrogé
- un permis de construire pour la construction d'un garage avec un abri en dessous - avis favorable
- un permis de construire pour la construction d'un garage jumelé avec un abri jardin - avis favorable
- un permis de construire pour l'installation d'une piscine hors sol sur dalle béton de 5.11 x 3.11 et mise en place d'un dispositif ajouré sur muret existant hauteur maximale projetée 1.50m - abrogé
- un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment existant à usage d'habitation - abrogé
- un permis d'aménager pour un lotissement de 2 lots à usage d'habitation - sursis à statuer
- treize certificats d'urbanisme avec avis favorable
- quatorze déclarations préalables - avec avis favorable - une défavorable - deux abrogées - deux sursis à statuer - deux décisions tacite d'opposition -

Monsieur le Maire précise que le détail est consultable sur les panneaux d'affichage et dans le registre de permis de construire et il fait remarquer qu'il suit toujours l'avis de la Commission Municipale de l'Urbanisme

[3° - Compte-rendu de Monsieur le Maire concernant les décisions prises par lui, en tant qu'autorité délégataire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales](#)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note :

* qu'il a signé :

- le 15 juin 2017, une convention portant sur la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie pouvant être obtenus dans le cadre de réalisation de travaux d'économie d'énergie lors de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, avec la Sas EQINOV - 89 rue du Gouverneur Général Eboué - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un éco bonus évalué à 3,1 € HT le MWhc.
- le 20 juillet 2017, un marché de travaux passé selon la procédure adaptée concernant le passage au gaz naturel de 10 bâtiments communaux, avec la S.A.S. GAUBICHER - 1002 route Nationale - 74120 MEGEVE - pour la somme de 384 000 € HT et, il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 24 mars 2017, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr et qu'il l'a fait également paraître dans les annonces légales du

Messenger - édition du 30 mars 2017 - que la date limite de réception des offres était fixée au 18 avril 2017 à 12 heures et qu'il a reçu 6 offres. Critères : 40 % prix - 60 % valeur technique.

- le 25 juillet 2017 un marché de travaux négocié sans publicité préalable et mise en concurrence, passé selon la procédure adaptée concernant le remplacement de l'alimentation HT par 2 alimentations BT et mise en sécurité des installations électriques, avec le groupement Sas ELECTRICITE & TP DEGENEVE - Sarl CARME ELECTRICITE GENERALE - GROS PATRICK ELECTRICITE - chez Sas Electricité & TP Degenève - 285 route du Col de Terramont - 74470 LULLIN - pour la somme de 117 703 € HT et, il précise la procédure à savoir que suite à la consultation du 21 octobre 2016 déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général et du 12 décembre 2016 déclarée infructueuse, il a consulté cette entreprise, conformément aux alinéas I et II de l'article 30 du décret N° 2016-360 relatif aux marchés publics, par lettre recommandée avec accusé réception en date du 17 février 2017.

- le 29 août 2017, un marché de services passé selon la procédure adaptée concernant les prestations de nettoyage des bâtiments communaux, avec la Sarl ARTI SANS SOUCI - Chez Dametaz - 74250 SAINT-JEAN-DE-THOLOME - pour la somme de 103 627.75 € HT et, il précise la procédure à savoir qu'il a lancé ce marché en mettant le 25 juillet 2017, l'annonce sur le site internet de la commune, sur le portail des marchés publics de l'association des Maires de Haute-Savoie www.mp74.fr et qu'il l'a fait également paraître dans les annonces légales du Dauphiné Libéré - édition du 28 juillet 2017 - que la date limite de réception des offres était fixée au 16 août 2017 à 12 heures et qu'il a reçu 6 offres. Critères : 40 % prix des prestations - 60 % valeur technique de l'offre.

* qu'il a payé :

- le 28 juillet 2017, à la société AROBASE INFORMATIQUE - 242, route des Martinets - 74250 FILLINGES, un contrat de maintenance d'une année pour l'ensemble de la flotte informatique des écoles, pour la somme de 7 920,00 € TTC.

- le 25 août 2017, à la société ACCESS DIFFUSION - 3, rue du Bulloz - 74940 ANNECY-LE-VIEUX, un avenant au contrat d'assistance au support d'information (pour le prolonger de 3 mois), pour la somme de 1 125,00 € TTC.

* qu'il a décidé que pour la régie concernant l'encaissement :

- des différents prix des repas servis aux restaurants scolaires ;
- du prix des repas préparés à prendre au restaurant scolaire les jours d'ouverture de celui-ci ;
- des tarifs de location de la salle communale du chef-lieu,
- du prix de la demi-heure et de l'heure de garderie périscolaire
- du prix des temps d'activités périscolaires

le montant maximum de l'encaisse est fixé à 30 000 € 00 et que les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces ; chèques ; par prélèvements automatiques via le compte de dépôt de fonds ; par TIPI et qu'elles sont perçues contre remise d'une quittance à l'utilisateur.

* qu'il a réglé :

- le 25 juillet 2017, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour établir un procès-verbal de constat avant travaux « Route des Meulières à Mijouet », pour la somme de 549,20 € TTC.

- le 29 août 2017, une note d'honoraires à la SCP d'huissiers de justice MALGRAND & DEPERY - 2, Rue de la Faucille - 74100 ANNEMASSE, pour établir un procès-verbal de constat sur l'affaissement de la chaussée « Route du chef-lieu », pour la somme de 369,20 € TTC.

* des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles Monsieur le Maire a refusé d'exercer le Droit de Prémption de la commune selon les dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

4° - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire, qui est également premier vice président du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - prend connaissance :

- des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement établis par le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe auxquels la commune adhère ;
- de la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau ;
- précise que ces rapports et cette note d'information sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage.

5° - Rapport d'activités 2016 et rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de gestion des déchets de la Communauté de Communes des Quatre Rivières

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'intervention de Monsieur le Maire, qui est également président de la CC4R, après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - prend connaissance :

- du rapport d'activité 2016 de la CC4R (Communauté de Communes des Quatre Rivières) adopté par le conseil communautaire réuni le 17 juillet 2017 ;
- du compte administratif adopté par le conseil communautaire ;
- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) du service déchets pour 2016, conformément à la réglementation ;
- précise que ces rapports sont à la disposition de tous les publics intéressés et que les administrés seront informés de cette mise à disposition par voie d'affichage

6° - Cessions et acquisitions

Acquisition des parcelles B 214 sise au lieu-dit « Sous les Gotreuses, B 403 sise au lieu-dit « Les Genièvres, B 478 sise au lieu-dit « La Grange Petay », B 511 sise au lieu-dit « Le Beulet »

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - vu l'avis du service de l'ONF (Office National des Forêts- vu l'accord écrit des héritiers de Monsieur REYMERMIER Jean-Pierre - accepte l'acquisition des parcelles :

- B 214 sise au lieu-dit « Sous les Gotreuses » d'une superficie de 3 678 m²
- B 403 sise au lieu-dit « Les Genièvres » d'une superficie de 2 354 m²
- B 478 sise au lieu-dit « La Grange Petay » d'une superficie de 2 123 m²
- B 511 sise au lieu-dit « Le Beulet » d'une superficie de 2 178 m², au prix évalué par le service de l'ONF (Office National des Forêts) soit 11 421 € - demande à l'Office National des Forêts de soumettre ces parcelles au régime forestier - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confié à la SARL « SAFACT » - dit que les frais seront à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

Acquisition des parcelles B 143 - 152 - 169 - 879 sise au lieu-dit « Sous les Crêts »

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - vu l'avis du service de l'ONF (Office National des Forêts - vu l'accord écrit Madame ASSON Clairette - accepte l'acquisition des parcelles :

- B 143 d'une superficie de 870 m²
- B 152 d'une superficie de 3 315 m²
- B 169 d'une superficie de 2 572 m²
- B 879 d'une superficie de 1 590 m²

sises au lieu-dit « Sous les Crêts »

au prix évalué par le service de l'ONF (Office National des Forêts) soit 4 430 € - demande à l'Office National des Forêts de soumettre ces parcelles au régime forestier - dit que cet acte d'acquisition sera passé en la forme administrative et que la rédaction sera confié à la SARL « SAFACT » - dit que les frais seront à la charge de la commune - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

7° - Convention pour une étude exploratoire d'urbanisme avec ENEDIS

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité - par 22 voix - considérant que pour obtenir une pré étude de raccordement en vue de connaître l'impact de l'aménagement de la zone du Pont de Fillinges (projet d'une halle couverte) sur le réseau public de distribution d'électricité, il convient de signer avec ENEDIS une convention pour une étude exploratoire d'urbanisme - autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante - prend note que le coût de cette étude est de 906 € 65 HT - charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires.

8° - Dénomination d'une voie

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - à l'unanimité par 22 voix - considérant qu'il convient de donner un nom à la rue qui part de la Route du Chef-Lieu et qui rejoint la route de la Plaine - décide qu'elle reçoit la dénomination officielle de « Chemin De Chillaz » - charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires, en particulier de prévenir les différents organismes.

9° - Information sur les avancements des commissions municipales

Commission Municipale Ecoles et Enfance

Madame MARQUET Marion - maire-adjointe - dit que la rentrée s'est bien passée. Une classe a été supprimée, la baisse des effectifs est liée à l'arrêt des dérogations.

On note un nombre important d'enfants fréquentant les restaurants scolaires ; le temps de midi risque de devenir critique.

Des réunions de rentrée à l'attention des parents ont été organisées.

Pour cette année, les TAP sont maintenus.

Il est évoqué un travail en cours pour consulter les diverses parties concernées pour la poursuite des TAP l'an prochain, les enseignants semblent plutôt pour un retour à la semaine de 4 jours, la volonté des familles n'est pas connue à ce jour.

Commission Municipale Communication et Evènements

Madame DEVILLE Alexandra - maire-adjointe - évoque la journée du personnel et la course de l'Automne.

Il faut commencer à travailler sur le prochain bulletin municipal et faire parvenir les articles.

La manifestation du Fil de l'Art se prépare.

On réfléchit également aux décorations de fin d'année.

Le retour de carnaval s'est bien déroulé ainsi que la réunion de débriefing de la Foire.

Madame GUIARD Jacqueline - maire adjointe - dit que l'an prochain l'Orchestre d'Harmonie ne pourra pas participer au 13 juillet, car il organise les 110 ans de l'Harmonie.

Commission Municipale Bâtiments - Energie et Réseaux

Monsieur CHENEVAL Paul - premier-adjoint - dit que :

- les travaux concernant le passage au gaz naturel des chaufferies de divers bâtiments communaux sont en cours

- les travaux concernant le transformateur de la Sapinière vont débiter
- la réfection de plusieurs appartements communaux est programmée pour les prochains mois
- la préparation de rentrée des classes et des travaux qui en découlent sont à prévoir de façon un peu différente pour l'an prochain, il faut revoir l'organisation
- un plan pluri annuel de remplacements des véhicules va être mis en place
- le réaménagement des locaux de la voirie est en cours.

Commission Municipale Voirie et Aménagement

Monsieur WEBER Olivier - maire-adjoint - dit que - le chantier du Chemin De Chillaz , les travaux de la Route de Malan, la réfection de la Route du Chef-Lieu incluant une partie de trottoirs se terminent.

La consultation pour l'aménagement du secteur du Pont de Fillinges va être lancée.

Commission Municipale Vie Sociale

Madame GUIARD Jacqueline - maire-adjointe - rappelle :

- la marche à pied pour Octobre Rose
- le repas des anciens

Elle indique que les travaux pour la médiathèque doivent commencer cette fin d'année.

10°- Questions diverses

* Le Conseil Municipal est informé des dates :

- du Forum des Collectivités Locales et du 84^{ème} Congrès départemental des Maires à la Roche-sur-Foron ;
- du 100^{ème} Congrès des Maires de France à Paris.

* Il est évoqué le chantier de construction des Meulières sur Mijouët qui ne se déroule pas facilement.

* Madame LYONNET Sandrine - conseillère municipale - évoque la dangerosité de la Route de Juffly.